

FUTURS LOCATAIRES :

ACTION LOGEMENT (1% LOGEMENT) VOUS AIDE A CONCRETISER VOTRE PROJET

Si vous êtes salarié d'entreprises concernées par le 1% Logement, vous pouvez bénéficier d'aides pour trouver un logement.

- Le financement de votre dépôt de garantie.
- Une garantie pour votre propriétaire du paiement du loyer et des charges locatives en cas de difficultés.
- Une aide spécifique à la mobilité pour raisons professionnelles.

■ L'AVANCE LOCA-PASS®

LE FINANCEMENT DE VOTRE DEPOT DE GARANTIE

Quelle que soit votre situation, vous pouvez bénéficier d'une aide pour financer votre dépôt de garantie (loi sur le pouvoir d'achat du 8 février 2008).

Cet avantage est offert à tout locataire (salarié, fonctionnaire, retraité, jeune, étudiant ...).

Modalités

Avance gratuite du dépôt de garantie dans la limite de 2.300 €, remboursable sur une durée maximum de 36 mois après un différé de paiement de 3 mois. Les mensualités de remboursement sont de 15 € minimum.

■ LA GARANTIE LOCA-PASS®

(A compter du 1^{er} janvier 2010 uniquement si le bailleur est une personne morale et le logement conventionné).

Une garantie pour votre propriétaire du paiement du loyer et des charges locatives en cas de difficultés

En fonction de votre statut et du régime locatif auquel vous avez accès, une garantie de paiement peut être apportée à votre bailleur si vous vous trouvez dans l'une de ces situations :

- *Vous êtes salarié d'une entreprise privée **quel que soit le nombre de salariés.***
- *Vous êtes un jeune (- de 30 ans) en recherche d'emploi ou étudiant titulaire d'une bourse de l'Etat.*
- *Vous entrez dans le parc locatif privé conventionné, quelle que soit votre situation professionnelle.*

Les modalités de mise en œuvre

Une garantie gratuite de paiement (sur une durée de 3 ans) du loyer et des charges en cas d'impayés, est donnée au bailleur pour un montant maximum de 18 mois.

En cas de mise en jeu de la garantie, le locataire remboursera cette créance sur une durée maximale de trois ans et sans intérêt.

Lorsque le bailleur privé conventionné concède une réservation locative à l'organisme collecteur, cette garantie de paiement du loyer et des charges est portée à trois ans.

Les incidents de paiement seront couverts quelle que soit leur cause. Une telle garantie évite le recours à la caution d'un membre de la famille.

■ L'AIDE MOBILI-PASS®

Il s'agit d'une aide spécifique à la mobilité pour raisons professionnelles.

Cette dernière est réservée aux salariés (occupant un emploi permanent ou temporaire) des entreprises assujetties à la participation des employeurs à l'effort de construction, quel que soit leur statut, qui sont tenus de changer de résidence principale ou d'avoir une seconde résidence à l'entrée dans l'entreprise ou lors du changement de lieu de travail au sein de l'entreprise. La distance entre l'ancienne résidence et la nouvelle doit être supérieure à 70 kms.

Cette aide est destinée à couvrir six mois de loyers et charges locatives en cas de double charge de logement et certaines dépenses connexes au changement de logement (notamment frais d'agence, frais et émoluments notariés, frais de bail, intérêts intercalaires).

Elle prend la forme d'une subvention, accordée sur justificatifs des doubles charges de logement et des dépenses connexes mentionnées ci-dessus :

- à hauteur de 1 600 € sans intervention de l'entreprise;
- à hauteur de 3 200 € sur l'accord de l'employeur.

OU EN FAIRE LA DEMANDE ?

- Auprès de l'organisme collecteur du 1% Logement de votre employeur.
- Auprès de l'organisme collecteur ou la Chambre de Commerce la plus proche de votre domicile

Un accord est systématiquement donné pour tout demandeur respectant les critères d'octroi.

ALIANCE	20, rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS	Tél : 01.58.05.13.50
AILT	162, boulevard de Magenta 75010 PARIS	Tél : 01.56.02.67.62
ASH	3, rue Anatole de la Forge 75017 PARIS	Tél : 01.53.81.92.92
ASTRIA	1, Square Chaptal 92309 LEVALLOIS PERRET	Tél : 01.57.77.51.23
ALLIADE	197, rue de Bercy Tour Gamma B 75012 PARIS	Tél : 01.40.04.61.23
CILGERE GIPEC	19, rue Michel Le-Comte 75139 PARIS CEDEX 3	Tél : 01.58.28.14.01
COOP LOGEMENT	17, rue Desgenettes 94100 ST MAUR DES FOSSES	Tél : 01.43.97.64.64
CPLOS	29, rue Marsoulan 75583 PARIS CEDEX 12	Tél : 01.53.33.32.00
GIC	108, Avenue Gabriel Péri 93586 SAINT OUEN	Tél : 01.58.61.05.00
SALF	6-14, rue Lapérouse 75784 PARIS CEDEX 16	Tél : 01.44.31.19.00
SOLENDI	122, Boulevard Victor Hugo 93489 SAINT OUEN	Tél : 01.49.21.60.60